



Rapport du Conseil Communal Séance du 17 mars 2026

Présents: M. Jean Luc Nosbusch, bourgmestre ;
M. Bruno Domingues Grilo, Mme Lynn Mossong échevins;
M. Camille Hoffmann, M. Emile Wies, Mme Andreza Sanguessuga Nene,
M. Thomas Fellerich, Mme Anne Kohl-Kortum, Mme Cindy Dichter,
Mme Annemie Loor, conseillers ;
M. Christophe Bastos, secrétaire communal ;

Absences excusées : Mme Monique Kuijpers, conseillère

Ordre du jour

En séance publique:

Administration générale

1. Arrêt provisoire du compte administratif 2024
2. Arrêt provisoire du compte de gestion 2024
3. Approbation du règlement circulation
4. Approbation du règlement-taxe fixant la redevance pour la fourniture de chaleur par le réseau communal de chauffage urbain
5. Approbation du règlement-taxe relatif à la facturation des frais résultant de travaux exécutés par la Commune de Beaufort
6. Approbation du règlement interne pour les salariés de la Commune de Beaufort
7. Modification de l'article 8.1 du règlement d'ordre interne pour les fonctionnaires et employés de la Commune de Beaufort
8. Approbation de la convention de coopération intercommunale relative à l'organisation d'un service de proximité et de l'ordre
9. Approbation de la convention relative à la construction et à la gestion du bâtiment sanitaire « Iceblock » sur le site de la patinoire
10. Approbation de la convention « services pour jeunes » avec l'État, Nordstadjugend a.s.b.l. et les communes membres
11. Approbation de la convention tripartite 2026 pour services d'éducation et d'accueil pour enfants – Maison relais Beaufort – ES
12. Approbation de la convention tripartite 2026 pour services d'éducation et d'accueil pour enfants – Crèche Beaufort – ENS
13. a. - b. : Approbation de décomptes
14. Prise d'acte de la délibération du conseil d'administration de l'Office social régional Beaufort relative à la création de postes d'agents régionaux d'inclusion sociale (ARIS)
15. Approbation d'un contrat de vente relatif à l'acquisition d'une licence volante de cabaretage
16. a. - b. : Approbation de devis estimatifs

Urbanisme, aménagement communal et gestion des propriétés

17. Décision de principe relative à la mise en vente du bâtiment dit « Ale Judo » sis 10, Grand-Rue à Beaufort
18. Approbation d'un acte de possession trentenaire concernant des parcelles situées au lieu-dit « Beim Breitmoor » – section B de Kosselt
19. Demande de lotissement concernant un terrain sis à Beaufort, 36, rue Belair – parcelle n° 87/4051
20. Demande de lotissement de terrains sur le site « Beim Kemeschmoor » – Commune de Beaufort

Commissions, syndicats et délégations

21. Démission de la déléguée auprès du Syndicat d'Initiative et du Tourisme de Beaufort



Protection de l'environnement

22. Présentation et adoption du Leitbild climatique de la commune de Beaufort 2026 (« Leitbild communal pour la protection du climat et l'adaptation au changement climatique 4.0 »)
23. Adaptation des objectifs d'indicateur clé (KPI) dans le cadre du Pacte climat 2.0
24. Engagement de la commune de Beaufort en faveur de la neutralité climatique à l'horizon 2040

Collège des bourgmestre et échevins

25. Informations du collège des bourgmestre et échevins aux membres du conseil communal

Début de la séance à 9:00 heures

Tous les points sont adoptés à l'unanimité, à l'exception du point 21.

Début de la séance à 9:00 heures

En séance publique

1. Arrêt provisoire du compte administratif 2024

Le conseil communal arrête provisoirement le compte administratif de l'exercice 2024, sur base du rapport de vérification du 2 février 2026 et de la prise de position du collège du 10 mars 2026.

Le résultat global, tel que repris au tableau récapitulatif, fait apparaître un boni de 9.897.944,02 €.

Les observations du service de contrôle concernent principalement des lacunes en matière de marchés publics, de procédures administratives et de cadre réglementaire. Le collège en prend acte et indique que des mesures correctives sont déjà en cours, notamment la mise en place de procédures structurées, l'adaptation de règlements communaux et un suivi renforcé des obligations légales, afin d'assurer une gestion conforme et transparente.

2. Arrêt provisoire du compte de gestion 2024

Le conseil communal arrête provisoirement le compte de gestion de l'exercice 2024, sur base du rapport de vérification du 2 février 2026.

Le compte de gestion est conforme au compte administratif et reflète fidèlement l'ensemble des opérations financières de la commune pour l'exercice 2024.

3. Approbation du règlement circulation

Le conseil communal décide d'adopter le règlement de circulation communal, sur base des dispositions légales en vigueur.

Ce règlement remplace le règlement de circulation communal actuellement en vigueur, datant de 1979, et vise à adapter et actualiser les règles de circulation sur le territoire communal.

4. Approbation du règlement-taxe fixant la redevance pour la fourniture de chaleur par le réseau communal de chauffage urbain

Le conseil communal adopte un nouveau règlement-taxe relatif à la fourniture de chaleur par le réseau communal de chauffage urbain, remplaçant la délibération de 2013.

Le système tarifaire est structuré en deux composantes : une part fixe de 28,30 € par kW et par an, ainsi qu'une part variable de 0,0635 € par kWh consommé (hors TVA).

Ces tarifs tiennent compte des coûts d'exploitation, de maintenance et d'investissement, avec un mécanisme d'indexation basé sur l'indice des prix à la consommation et le coût des plaquettes de bois.

5. Approbation du règlement-taxe relatif à la facturation des frais résultant de travaux exécutés par la Commune de Beaufort

Le conseil communal adopte un nouveau règlement-taxe fixant les modalités de facturation des travaux réalisés par les services communaux, en remplacement de la délibération de 1981 devenue obsolète.

Les tarifs sont définis de manière transparente en fonction des prestations, notamment 40 € par heure pour un salarié, 60 € à 100 € par heure pour les véhicules avec chauffeur et 90 € par heure pour une mini-pelle avec opérateur.

Ce règlement permet d'aligner la facturation sur les coûts réels des interventions et de répondre aux observations du Ministère des Affaires intérieures.

6. Approbation du règlement interne pour les salariés de la Commune de Beaufort

Le conseil communal approuve un règlement interne applicable aux salariés de la commune, visant à regrouper dans un document unique les règles relatives à l'organisation du travail, aux droits et devoirs, aux congés, à la sécurité ainsi qu'à l'utilisation des équipements.

Ce règlement formalise les pratiques internes et garantit un cadre de travail clair et sécurisé. Il entre en vigueur au 1er avril 2026.

7. Modification de l'article 8.1 du règlement d'ordre interne pour les fonctionnaires et employés de la Commune de Beaufort

Le conseil communal décide de modifier l'article 8.1 du règlement d'ordre interne afin de le rendre conforme aux dispositions légales en vigueur.

8. Approbation de la convention de coopération intercommunale relative à l'organisation d'un service de proximité et de l'ordre

Le conseil communal approuve la convention de coopération entre les communes de Beaufort, Berdorf et Waldbillig relative à la mise en place d'un service commun de proximité et de l'ordre.

Le service sera coordonné par la commune de Berdorf, avec une répartition des coûts entre les communes selon des critères définis. La convention entre en vigueur au 1er avril 2026.

9. Approbation de la convention relative à la construction et à la gestion du bâtiment sanitaire « Iceblock » sur le site de la patinoire

Le conseil communal approuve la convention conclue avec le Syndicat d'Initiative et de Tourisme de Beaufort relative à la construction et à la gestion du bâtiment sanitaire « Iceblock » sur le site de la patinoire.

La commune assure la construction du bâtiment, tandis que la gestion et l'entretien seront pris en charge par le syndicat. Le bâtiment reste propriété communale et la convention s'applique pendant la durée du bail emphytéotique.

10. Approbation de la convention « services pour jeunes » avec l'État, Nordstadjugend a.s.b.l. et les communes membres

Le conseil communal approuve la convention conclue avec l'État, les communes partenaires et l'organisme Nordstadjugend a.s.b.l. relative au Service régional Nordstad destiné aux jeunes de 12 à 26 ans.

Le financement est assuré à parts égales entre l'État et les communes. La convention est conclue pour une durée d'un an à partir du 1er janvier 2026, avec reconduction tacite.

11. – 12. Approbation des conventions tripartites 2026 – Maison relais et crèche Beaufort

Le conseil communal approuve les conventions tripartites 2026 relatives aux services d'éducation et d'accueil pour enfants scolarisés (Maison relais) et non scolarisés (crèche) de la commune de Beaufort.

Ces conventions, conclues avec l'État et l'organisme gestionnaire Auberges de Jeunesse Luxembourgeoises a.s.b.l., permettent d'assurer le financement des structures dans le cadre du dispositif chèque-service accueil.

13.a. – 13.b. Approbation de décomptes de travaux – Ancienne Auberge de Jeunesse et tracteur forestier

Le conseil communal approuve le décompte final des travaux de réaménagement de l'Ancienne Auberge de Jeunesse – Phase 2, s'élevant à 302.324,70 € TTC, permettant la clôture du projet.

Il approuve également le décompte relatif à l'acquisition d'un tracteur forestier avec treuil hydraulique pour le service forestier des communes de Reisdorf et Beaufort, pour un montant de 192.318,75 € TTC, inférieur au devis initial.

14. Prise d'acte de la délibération du conseil d'administration de l'Office social régional Beaufort relative à la création de postes d'agents régionaux d'inclusion sociale (ARIS)

Le conseil communal prend acte de la création de plusieurs postes d'assistants sociaux dans le cadre du service régional d'inclusion sociale (ARIS), dont deux postes à 100 % et 50 % avec effet rétroactif au 1er janvier 2019, ainsi qu'un poste à 25 % à partir du 1er janvier 2024.

Les coûts liés à ces postes sont pris en charge par l'État.

15. Approbation d'un contrat de vente relatif à l'acquisition d'une licence volante de cabaretage

Le conseil communal approuve le contrat de vente relatif à l'acquisition de la licence volante de cabaretage n°0240 pour un montant de 7.500 €.

Cette acquisition permet à la commune de disposer de cette licence dans le cadre de ses activités.

16.a. -16.b. Approbation de devis initiaux – études Maison Dussier et agrandissement crèche / maison relais

Le conseil communal approuve deux devis initiaux relatifs à des études de projets communaux : 750.000,00 € TTC pour l'utilisation future de la Maison Dussier et 600.000,00 € TTC pour l'agrandissement de la crèche / maison relais.

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2025 et 2026, le solde étant prévu dans les exercices budgétaires ultérieurs.

17. Décision de principe relative à la mise en vente du bâtiment dit « Ale Judo » sis 10, Grand-Rue à Beaufort

Le conseil communal décide la mise en vente du bâtiment communal dit « ancienne Judohalle » sis 10, Grand-Rue à Beaufort. Au regard des coûts élevés de transformation, estimés à plus de 1,7 million d'euros, un prix minimum de 185.000 € est fixé et une procédure de vente publique au plus offrant sera organisée.

18. Approbation d'un acte de possession trentenaire concernant des parcelles situées au lieu-dit « Beim Breitmoor » – section B de Kosselt

Le conseil communal approuve l'acte notarié constatant l'acquisition par prescription trentenaire de plusieurs parcelles situées au lieu-dit « Beim Breitmoor ».

Cette régularisation foncière permet de reconnaître officiellement la commune comme propriétaire et constitue une étape préalable à la viabilisation d'un site destiné à accueillir des infrastructures communales.

19. – 20. Approbation de lotissements – rue Belair et site « Beim Kemeschmoor »

Le conseil communal approuve deux projets de lotissement : la division d'un terrain sis 36, rue Belair en trois parcelles distinctes, ainsi que le lotissement de terrains communaux au lieu-dit « Beim Kemeschmoor » en quatre lots.

Ces projets sont conformes aux dispositions urbanistiques en vigueur et seront publiés conformément à la législation applicable.

21. Démission de la déléguée auprès du Syndicat d'Initiative et du Tourisme de Beaufort

Avec neuf voix pour et une voix contre, le conseil communal prend acte de la démission de Madame Cindy Dichter de sa fonction de déléguée auprès du Syndicat d'Initiative et du Tourisme de Beaufort.

22. Présentation et adoption du Leitbild climatique de la commune de Beaufort 2026 (« Leitbild communal pour la protection du climat et l'adaptation au changement climatique 4.0 »)

Le conseil communal adopte le Leitbild communal pour la protection du climat et l'adaptation au changement climatique 4.0 comme document stratégique de référence pour la politique climatique de la commune de Beaufort.

Le document a été présenté au conseil communal par Monsieur Thomas Schlicher, conseiller climatique de la commune, qui en a exposé les objectifs, les axes d'action et les principales mesures envisagées.

Ce Leitbild définit la stratégie générale de la commune en matière de protection du climat et d'adaptation au changement climatique, en couvrant notamment des domaines tels que l'aménagement du territoire, les bâtiments communaux, la gestion des ressources, la mobilité, l'organisation interne et la communication. Il sert de base à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures concrètes et de programmes d'actions futurs.

Le conseil communal confirme dans ce cadre son engagement à atteindre la neutralité climatique de l'administration communale à l'horizon 2040 et de l'ensemble du territoire communal au plus tard en 2050, et à soutenir activement la mise en œuvre des orientations définies dans ce Leitbild.

23. Adaptation d'un objectif d'indicateur clé (KPI) dans le cadre du Pacte climat 2.0 – décision

Le conseil communal décide d'adapter les objectifs des indicateurs clés (KPI) dans le cadre du Pacte climat 2.0 afin de refléter les ambitions actualisées de la commune en matière de climat, d'énergie et de gestion durable des ressources.

L'objectif relatif à la consommation d'eau est renforcé, en fixant une consommation maximale de 100 litres par habitant et par jour.

24. Engagement de la commune de Beaufort en faveur de la neutralité climatique

Le conseil communal confirme l'engagement de la commune de Beaufort à poursuivre activement une politique en matière de protection du climat et d'adaptation au changement climatique.

Dans le cadre du Pacte climat 2.0 et du Leitbild communal pour la protection du climat et l'adaptation au changement climatique 4.0, la commune s'engage à œuvrer en vue de la neutralité climatique de l'administration communale à l'horizon 2040 et à soutenir l'objectif de neutralité climatique pour l'ensemble du territoire communal au plus tard en 2050.

Ces objectifs constituent le cadre stratégique des politiques communales, notamment dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de l'énergie, des bâtiments communaux, de la gestion des ressources et de la sensibilisation de la population, et seront mis en œuvre de manière progressive, en tenant compte des capacités financières et organisationnelles de la commune et en collaboration avec les citoyens, les acteurs économiques et les partenaires institutionnels.

25. Informations du collège des bourgmestre et échevins aux membres du conseil communal

Points communiqués par le Collège des Bourgmestre et Échevins lors de la séance du Conseil communal

- **Distillerie**
Suite à une entrevue avec l'architecte, le collège informe que la recherche d'un exploitant devra être organisée selon une procédure transparente, comparable à une concession de service, avec élaboration d'un cahier des charges et publication d'un appel à candidatures.
- **Festival « Stones in Vibration »**
Le collège informe de la préparation du festival prévu le 22 août 2026 au château de Beaufort dans le cadre de la campagne touristique nationale. Une réunion d'information a eu lieu avec les organisateurs et les associations locales.
- **Élèves méritants**
Le collège a procédé au paiement des aides accordées aux élèves méritants. Les bénéficiaires seront informés par courrier, la cérémonie étant prévue le 22 juin.
- **Maison relais**
Le collège informe des prévisions pour l'année scolaire 2026-2027. La situation apparaît globalement stable, mais certaines contraintes subsistent, notamment à l'heure de midi. Plusieurs solutions organisationnelles et d'agrément sont actuellement examinées.
- **Projet Keehmeschmor**
Le collège informe de l'avancement du projet et de la préparation d'un droit de superficie en collaboration avec le CIGR et le notaire. Les autorisations nécessaires ont été obtenues et les actes juridiques sont en préparation.
- **Plan local de résilience (PLR)**
Le collège informe qu'une réflexion est engagée concernant l'élaboration d'un plan local de résilience. La

commune prendra contact avec le ministère afin d'intégrer les travaux nationaux en cours.

- Réseau fibre optique
Le collège informe du projet de déploiement d'un réseau fibre optique par POST Technologies sur plusieurs axes de la commune. Le service technique analysera les possibilités de coordination avec les infrastructures communales.
- Programme quinquennal touristique
Le collège informe qu'un nombre importants de projets communaux ont été transmis au ministère de l'Économie dans le cadre du 12e programme quinquennal d'équipement touristique.
- Projet de maison des jeunes
Le collège confirme la poursuite du projet de réalisation d'une maison des jeunes. Les démarches pour l'élaboration d'un avant-projet sommaire et la consultation de bureaux d'architectes seront engagées.
- Subsidés

bloc sanitaire patinoire / Camping Le collège informe de l'octroi de subsidés de l'État pour le projet de construction d'un bloc sanitaire à proximité de la patinoire et du camping. Le coût total éligible du projet s'élève à 480.051 € TTC. Dans ce cadre, un subside du Ministère de l'Économie d'un montant maximal de 240.025,50 € ainsi qu'un subside du Ministère des Sports d'un montant maximal de 141.950 € ont été accordés, soit un soutien total de 381.975,50 € pour ce projet.

Subside – centre d'accueil Natur- & Geopark Mëllerdall :Le collège informe de l'octroi d'un subside de l'État pour le projet de construction du nouveau centre d'accueil du Natur- & Geopark Mëllerdall. Le coût total éligible du projet s'élève à 2.996.993,66 € TTC. Dans ce cadre, un subside du Ministère de l'Économie d'un montant maximal de 1.498.496,83 € a été accordé.

- Prochaines séances : Fixées au 12 mai 2026 et au 26 mai 2026.

Fin de la séance à 11:00 heures